

**MAIRIE
DE
CHAPTELAT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de
conseillers**

en exercice	19
présents	18
votants	18

L'an *deux mille VINGT-SIX*
le 23 avril

Le Conseil Municipal de la commune de
CHAPTELAT

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de
Madame Julie LENFANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/04/2026

Présents (18)

Julie LENFANT, DESERBAIS Sébastien, BRAYE Solange, DECHAUX Nicolas, VERGNE Laëtitia, PEYRAT Thierry, MASDIEU Christel, LAMARGUE Laurent, LAVIGNE Caroline, RABIET Marion, TALLET Mathieu, DEMAISON Marie, BURATTI Francesca, CHENIEUX Jérémy, TEXIER Nadège, PONTABRY Jean-Marie, JUDE Valérie, POMARES Julien

Absent avant donné procuration (0)

Absent (1): DUROUX Julien

Secrétaire de séance : BRAYE Solange

IV : VOTES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Madame la Maire poursuit

- Vu l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales
- Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales
- Vu l'article L 2122-21-3 du code général des collectivités territoriales

Considérant qu'en vertu des dispositions susvisées le conseil municipal doit voter le compte administratif au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice, dans les délais imposés par la loi ;

Madame la maire devant quitter la séance au moment du vote sur le compte administratif, il y a lieu de désigner un président de séance en son absence.

ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE (DOYEN) :

Madame la maire soumet à l'assemblée la candidature de **Thierry PEYRAT**, Conseiller municipal délégué pour **présider** la séance pour le vote du compte administratif.

VOTE : **Présents : 18 Procurations : 0**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame la maire ayant quitté la séance,

1) Le conseil municipal réuni sous la présidence de Thierry PEYRAT, Conseiller municipal, conformément à l'article L2121-14 du CGCT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 du budget de la commune,

2) Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser au budget PRINCIPAL,

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après et fait voter le compte administratif de l'exercice 2025 présenté, arrêté comme suit :

POUR MEMOIRE sur 2024 :

- Excédent de **fonctionnement** antérieur reporté : + 342 572.02 € (002)
- (a) Déficit d'**investissement** antérieur reporté : - 213 364.48 € (001)

*

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025 :

- Solde d'exécution de l'exercice : - 62 845.03€
- Solde d'exécution cumulé : - 276 209.51€

*

RESTES A REALISER AU 31/12/2025 :

- *Dépenses d'investissement* : + 0.00 €
- *Recettes d'investissement* : + 126 660.00 €
- **SOLDE RAR:** + 126 660.00€

*

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé : - 276 209.51 €
- Rappel du solde des restes à réaliser : + 126 660.00 €
- -----
- **Besoin de financement total :** 149 549.51 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

- Résultat de l'exercice 2025 : + 134 087.47 €
- Résultat antérieur 2024 : + 342 572.02 €
- -----
- **Total à affecter :** + 476 659.49 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1. Couverture du besoin de financement de la **Section d'Investissement**
(Crédit du compte 1068 sur B.P 2026 : **149 549.51€**)
2. Affectation complémentaire en « Réserves »
(Crédit du compte 1068 sur B.P. 2026 : **0€**)
3. Reste sur **excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2026** ligne 002
(Report à nouveau créditeur) **+ 327 109.98€**

(Total à affecter 327 109.98€ + besoin de financement total 149 549.51€ = 476 659.49€)

TOTAL : **+ 476 659.49€**

VOTE : **Présents : 17 Procurations : 0**

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans que dessus : 24/04/2026

Au registre sont les signatures.

Affiché le 24/04/2026

Pour copie conforme

En mairie le : 24/04/2026

Madame la Maire

